

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 30 Juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 Juin 2025 à 18h30 dans la Mairie, sous la Présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Lestoquoy Fabien

Liste d'émargement du Conseil Municipal du 30 Juin 2025

NOMS	PRENOMS	PRESENT	EXCUSE
KUCHCINSKI	André		
DUFOUR	Violette		
PINHEIRO	Hervé		
PECQUEUX	Evelyne		
DALLE	Philippe		
VERCLEYEN	Laurence		
FLAMENT	Jean-Pierre-Henri		
PLATEL	Anita		
FEVRIER	Stéphane		
HERFAUT	Corinne		
LESTOQUOY	Fabien		
VALENTINI-ROGER	Sylvana		
KOZAK	Éric		
BOUILLET	Maud		
DECOCQ	Patrick		
BROUX	Marjorie		
LEGRIN	Alain		
MALOLEPSZY	Stéphanie		
BECU	Kévin		
GUILBERT	Virginie		
DELRUE	Isabelle		
KOZAK	Joseph		

L'ordre du jour était le suivant :

Délibérations :

1. Budget primitif – Décision modificative
2. Tarifs municipaux – Évolution
3. Recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
4. Signature d'une convention de servitude « lignes souterraines » avec Enedis
5. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
6. Amendes de police – Demande de subvention
7. Vie associative – subvention exceptionnelle au Tennis de Table

Points divers :

1. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020
(Article L 2122-22 CGCT) :
 - Finances communales – transfert de crédits
 - Groupama sinistre 24 juin 2024 – remboursement franchise
 - SD BAT – Avenant marché de travaux – rénovation sanitaires école des Petits Moussets

Début du Conseil :

• *Budget primitif – Décision modificative*

Nous avons la première délibération concernant une décision modificative. C'est une erreur d'imputation ou de Croix cochée lorsqu'on a présenté notre budget. Cette erreur porte sur 11 000 euros qui n'étaient pas au bon endroit. Il y a une incohérence entre l'affectation des résultats que vous avez votés au précédent conseil municipal et la maquette budgétaire que vous avez validée également au précédent conseil municipal, sachant que les tableaux que vous avez eu, qu'on a étudiés en commission finance, ce sont les bons. Il y a une décision modificative qui concerne cet aspect-là des choses. On a également des transferts de crédits entre sections pour le permettre. Et on a une troisième chose, et ça, c'était un peu la mauvaise nouvelle de la semaine dernière. C'est qu'on a reçu des subventions l'an dernier sur des projets politiques de la ville. Et comme on a moins dépensé que prévu, on a au prorata moins de recettes que prévu. Mais comme on a touché l'intégralité des subventions sur l'année civile 2024, il faut qu'on reverse le trop perçu. 11 000 euros. On annule des titres 11 000 euros, en mettant en charge exceptionnelle et on les réintroduit de l'autre côté. Voilà pour cette décision modificative. Ça ne change rien à nos finances, mais la trésorerie désire que ça se fasse comme ça.

Adopté à l'unanimité

• Tarifs municipaux – Évolution

Ensuite, vous avez travaillé en commission sur les tarifs municipaux. L'objectif, c'était de suivre l'évolution des marchés et l'inflation. Au niveau des tarifs de cantine, il n'y a pas trop d'augmentation quand même, sauf quand c'est un repas qui n'est pas prévu, qui n'a pas été commandé à l'avance. Là, il y a une pénalité. La pénalité était faible et vous l'avez augmentée. Alors, au début, la commission s'était basée que sur un repas. Et avec M. Muller, au moment de lui donner ce qu'on avait vu en commission, il m'a dit « Mais attention, les autres enfants, il n'y avait pas d'imputation ». Et ils étaient prêts, en particulier pour ceux qui sont extérieurs, ça revenait au même prix. C'est-à-dire que vous aviez validé un prix de repas majoré, mais en fait qui s'appliquait de la même façon qu'on soit le premier enfant, le deuxième enfant, ou qu'on soit Hulluchois ou extérieur.

L'idée, c'était de refaire le calcul, de calculer le montant de la majoration, peu importe le type de tarif que l'on payait. La majoration, elle est de 1,50€ par repas. Puisque là, on perdait de l'argent, on était obligé de commander des repas en urgence. Le but du jeu, c'est qu'à chaque service de cantine, on ait le nombre de repas exact. Il y a toujours une petite marge, toujours des imprévus. Mais la marge, on était, en début d'année et l'an dernier, à 20 ou 30. Donc c'est pas possible, c'est du supplément. On veut sensibiliser les parents à ne plus dire le matin même « au fait, il mangera à la cantine ». Ou alors à ne rien dire et puis que l'enfant il attend pour aller à la cantine.

En fait ils avaient fait le calcul, ils disent je perds 30 centimes, donc ils se sont pas embêtés à commander. C'est de la négligence. Il disent pour 30 centimes je vais pas m'embêter à aller sur l'ordinateur et puis réserver. Alors quand ils viennent pas manger qu'ils ont réservé, il est payé, parce que maintenant on paye à l'avance. Alors, sauf, bien sûr, cas de force majeure. Alors, il faut savoir que les repas à la cantine, les enfants qui ont un régime alimentaire particulier, il y a ce qu'on appelle, les spécialistes vont dire, un PAI. Et ce PAI prend en compte ce que peut manger l'enfant. Le PAI, il est transmis à notre prestataire de repas. Et ce prestataire de repas, il sait, par exemple, qu'il y a trois enfants, pas de poisson. L'enfant, il a des œufs à la place par exemple. Mais ça se passe comme ça. Là, ceux qui sont familiarisés avec les restaurants scolaires, en 15 ans de temps, ça a évolué aussi, ça. Parce que maintenant, c'est vraiment du cas par cas.

Alors au niveau des tarifs également, vous avez revu la commission, le tarif applicable pour les séjours CAJ. Il fallait trouver une formule qui soit audible et acceptée par la perception. Donc avec Abdel, on a trouvé une formule. On arrive à l'enfant qui participe, qui est engagé à 280 euros pour le séjour, comme ça, ça fidélise les enfants et on arrive à avoir la participation des jeunes du CAJ dans nos actions. Les tarifs, c'est aussi ceux de la commission bâtiment. Là aussi, vous avez ajusté seulement cette année, on a une augmentation de 5 euros par tarif. Sur la salle Carlier, on a 5 euros, cimetière pareil. Alors là où vous avez discuté également, c'est les cautions. Parce qu'on s'aperçoit que parfois, on prête du matériel et il y a des négligences. C'est pour ça qu'on avait mis en place ce système de caution de 100 euros qui n'existait pas avant. Là, ça oblige à ramener en bon état.

Adopté à l'unanimité

- ***Recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin***

Alors, une délibération qui concerne les 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin. C'est le nombre de siège pour la communauté d'agglomération par ville, et ce nombre est acté par rapport à la population, au nombre d'habitants. Donc ici, Hulluch, on avait deux représentants, et on garde les deux représentants. Il n'y a pas de changement. Je crois qu'il y a des changements pour Lens, j'avais vu ça dans la presse, Loos-en-Gohelle, peut-être Mazingarbe ou Sallaumines, je ne sais plus. Pour Hulluch, ça ne change rien et on reste dans les mêmes strates.

Adopté à l'unanimité

- ***Signature d'une convention de servitude « lignes souterraines » avec Enedis***

On a également une signature de convention de servitude de lignes souterraines avec Enedis. C'est Enedis qui a fait une pose de canalisation au parc de la Fosse 13 sur une longueur de 109 mètres sur 3 mètres pour alimenter l'antenne. Mais quand ils doivent intervenir, ils doivent avoir l'autorisation d'intervenir et ça se passe par une convention. M. Muller me dit, avant, il y avait une délibération qui a été retirée parce que c'est l'État qui nous demandait de nommer les représentants de l'association foncière de remembrement, renouvellement des membres, mais ça a déjà été fait.

Adopté à l'unanimité

- ***Personnel communal – Modification du tableau des effectifs***

Ensuite, une délibération qui concerne le personnel communal, c'est la modification du tableau des effectifs. Nous avons deux personnes, deux agents. Donc voilà, on met à jour, on crée deux postes et on en supprime deux.

Adopté à l'unanimité

- ***Amendes de police – Demande de subvention***

Voilà. On continue. Alors, ça, on n'en a pas peut-être parlé en commission. Vous savez, qu'on peut bénéficier des amendes de police. Il fallait déposer le dossier, et c'est en fin de semaine dernière que j'ai affolé M. Muller. On va remettre, à l'entrée de la route de Vermelles, il faut que ce soit une départementale, le grand panneau réfléchissant 50. Vous savez, maintenant, ils font des grands panneaux, fond jaune, avec solaire pour clignoter. Et à l'entrée de la route de Lens, puisque les riverains sont venus me voir en disant que ça roulait vite. Donc on fait la demande de subvention, c'est 40% plafonnés à 14 000€, on se dépêche de la faire pour rentrer dans les clous. Alors le radar est en instruction, mais le radar, les dernières nouvelles que j'ai

eues, l'État ne le paye plus, il est remboursé par les collectivités, bien sûr, soit nous, soit le département, et les amendes, il les encaisse mais il reverse un peu quand même au département ou à la ville selon qui a payé.

Adopté à l'unanimité

- ***Vie associative – Subvention exceptionnelle au Tennis de Table***

La dernière, on l'a ajoutée également de la même façon qu'on a aidé l'association de gymnastique qui sont allées à Bordeaux, en championnat de France. On a également au tennis de table, eu un déplacement national pour participer à une compétition. C'était plus près, c'était à Rennes, je crois. Et donc, on leur propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros pour les aider à faire face à ce déplacement.

Adopté à l'unanimité

- ***Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (Article L 2122-22 CGCT) :***

- ***Finances communales – transfert de crédits***
- ***Groupama Sinistre 24 juin 2024 – remboursement franchise***
- ***SD BAT – Avenant marché de travaux – rénovation sanitaires école des Petits Mousses***

Alors ensuite, il y a les décisions, finances communales, transfert de credit, Groupama, on a eu un remboursement de franchise pour le sinistre du 24 juin 2024 des feux tricolores. Et puis, on a SD BAT, un avenant au marché de travaux rénovation sanitaire, école des petits mousses. Ça, c'est du 21 mai 2025. C'est le montant global des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

André KUCHCINSKI



Le secrétaire de séance,

Fabien LESTOQUOY